Le château Saint-Pierre de Bodrum et ses défenseurs à quatre pattes au temps des Chevaliers de Rhodes

Jean-Louis BACQUÉ-GRAMMONT

16 avenue de la Gare, F-94370 Sucy-en-Brie (France) bacque-grammont@club-internet.fr

Bacqué-Grammont J.-L. 2008. – Le château Saint-Pierre de Bodrum et ses défenseurs à quatre pattes au temps des Chevaliers de Rhodes. *Anthropozoologica* 43(2): 39-46.

RÉSUMÉ

La comparaison de quelques extraits de relations de voyage effectués au XV^e siècle et au début du XVI^e et parlant du château Saint-Pierre (l'actuel Bodrum, au Sud de la côte turque de la mer Egée) y note la présence de chiens de garde assurant des rondes à de grandes distances et dont le flair aurait été capable de distinguer un chrétien fugitif de ses poursuivants musulmans. D'autre part, un voyageur note leur ressemblance avec des « chiens corses », ce qui pourrait être la plus ancienne attestation connue jusqu'ici au sujet du *cursinu*.

MOTS CLÉS Chevaliers de Rhodes, chien, flair, cursinu (chien corse), Halicarnasse,

Bodrum.

ABSTRACT

Saint-Pierre castle at Bodrum and its four-legged defenders in the Knights of Rhodes' time

KEY WORDS
Knights of Rhodes,
dog,
smelling,
cursinu (Corsican dog),
Halicarnasse,
Bodrum.

Some travellers of XVth and beginning of the XVIth century give information about Saint-Pierre castle (to day Bodrum, on the southern Turkish coast of the Egean) and the presence of dogs pertaining to the Knights and patrolling by themselves far from the fortress. Thanks to their nose, their are said to be able to distinguish a flying Christian from his Moslem pursuers. On the other hand, a traveller points out that they look like "Corsican dogs". Is this the earliest attestation about the famous *cursinu*?

La présente étude s'inscrit dans le cadre du programme de recherche « Histoire et sciences auxiliaires de l'histoire ottomane », commun à l'Unité Mixte de Recherche 7192 du Centre National de la Recherche Scientifique (Paris) et à l'Institut Français d'Études Anatoliennes (Istanbul), et dirigé par l'auteur de ces lignes. La présente contribution a été présentée en traduction turque au symposium international sur « 1522-2007. Osmanlılardan Günümüze Her Yönüyle Bodrum » [Bodrum sous tous les angles, des Ottomans à nos jours. 1522-2007], organisé le 24 et le 25 octobre 2007 par la

municipalité d'Ortakent-Yahşi, près de Bodrum, face à la presqu'île de Cnide au Sud et à l'île grecque de Cos à l'Ouest. Loin autour du château des Chevaliers — parfaitement conservé et converti en musée — se sont développés au cours des dernières décennies une impressionnante ville de villégiature et l'un des plus vastes ports de plaisance de cette partie du littoral méditerranéen. Pour une bonne compréhension de ce qui va suivre, nous rappelons que les Chevaliers de l'Hôpital de Saint-Jean de Jérusalem quittèrent la Palestine lors de la chute de Saint-Jean d'Acre en 1291. Après quelques années passées à Chypre, l'Ordre s'installa à Rhodes et dans les îles voisines, assumant dès lors une double vocation hospitalière (aide aux pèlerins allant en Terre Sainte ou en revenant, et aux malades) et navale. À une époque où la navigation était essentiellement côtière, ils contrôlaient ainsi étroitement un carrefour sensible des routes maritimes d'Est en Ouest et du Nord au Sud. Dès la conquête de l'Égypte par les Ottomans en 1517, ces derniers — qui avaient vainement assiégé Rhodes une première fois en 1480 — ne purent plus supporter cette entrave aux communications maritimes entre leur capitale et la riche province africaine sur laquelle s'étendait désormais leur pouvoir. À l'issue d'un long siège mené par le sultan Soliman le Magnifique en personne, Rhodes capitula en janvier 1523. Les Chevaliers devaient s'installer durablement à Malte une douzaine d'années plus tard.

Au lendemain de la prise d'İzmir par Tamerlan en 1403, Philibert de Naillac, grand-maître de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem de 1396 à 1421, chercha à procurer à ce dernier une autre place sur la côte d'Asie. Or, l'Anatolie se trouvait plongée pour quelques années dans une grande confusion, les beys locaux ayant été réinvestis par Tamerlan dans leurs principautés héréditaires confisquées par le souverain ottoman Bâyazîd I^{er} « la Foudre » (*Yıldırım*), vaincu et capturé par Tamerlan en 1402. Dans le même temps, les fils

de Bâyazîd se livraient une lutte acharnée pour prendre sa succession. C'est dans ces conditions que le futur vainqueur, Mehmed Çelebî, concéda à Naillac le site de l'antique Halicarnasse, cela d'autant plus facilement qu'il avait alors d'autres préoccupations et que le territoire ne lui appartenait pas puisqu'il relevait d'Îlyâs Beg, bey du Menteşe, principauté s'étendant à l'angle Sud-Ouest de l'Anatolie, tant sur l'Égée que sur la Méditerranée. Nous n'avons rien de nouveau à ajouter à l'histoire de la construction, sous les ordres de Hesso Schlegelholz, « pilier » de la « langue » d'Allemagne, du château Saint-Pierre aux dépens des vestiges du célèbre Mausolée¹.

Mais on peut s'étendre sur la fortune relative de cette place forte durant 115 années, malgré sa position peu propice. La forteresse de Cos (en turc : Istanköy), située en face, suffisait aux Chevaliers pour contrôler le détroit entre l'île et le continent. De la même manière, la navigation au long de la côte méridionale de la presqu'île de Cnide était surveillée par les Chevaliers depuis les îles de Symi (Sömbeki), de Rhodes, de Tilos (Îleki) et de Nisiros (Încirli). Du côté de la terre ferme, une route en assez mauvais état ne menait à aucun voisinage d'intérêt stratégique ou économique notable. Certes, sur terre et sur mer, les escarmouches n'étaient pas rares entre la garnison du château, composée en grande partie de jeunes gens belliqueux, et les musulmans des alentours, mais, en fait, les deux parties en présence avaient tout intérêt à préserver le statu quo. Pour l'Ordre, celui-ci était justifié par le fait que Saint-Pierre était plus ou moins reconnu par les Ottomans comme lieu d'asile pour les prisonniers chrétiens qui pouvaient y parvenir, la vocation hospitalière des Chevaliers se trouvant ainsi affirmée. Naillac et ses successeurs recommandaient donc à la garnison d'éviter tout affrontement dont la gravité aurait mené à un siège de la forteresse. D'autre part, pour les uns et les autres, le château Saint-Pierre était, avec Marmaris et Fethiye, l'un des ports de l'Anatolie du Sud-Ouest où des échanges

^{1.} Voir, en particulier, l'étude d'Anthony Luttrell (1996), ainsi que les travaux de la mission archéologique danoise, publiés dans les autres volumes de la même collection.

commerciaux fructueux étaient fréquents, les marchands rhodiens ou plus généralement chrétiens s'y rendant sous la protection de l'Ordre. Il convient d'insister sur le fait qu'avec son installation dans cette place forte de la côte anatolienne, l'Ordre, dont les possessions étaient jusqu'alors insulaires, se trouvait avoir, pour la première fois depuis son départ de Palestine, une frontière terrestre avec des voisins musulmans. À la lecture des relations des voyageurs et des chroniques qu'on verra plus loin, on comprend qu'un vaste espace inhabité devait s'étendre entre le château d'une part, les villages du Menteşe les plus proches d'autre part². Faible en nombre³, la garnison de Saint-Pierre contribuait à la sûreté de ce no man's land en le laissant à la surveillance de redoutables chiens dressés. D'après Anselme Adorno, il y avait « quatorze ou quinze chiens très grands et très forts et beaucoup d'autres chiens plus petits qui courent jusqu'à deux ou trois milles de là, car ils ont été dressés à la faire. » Nous n'avons pas découvert de mention antérieure à celle d'Adorno qui en entendit parler à Rhodes vers 1470, mais, dès lors, les témoignages se succèdent, confirmés finalement par celui de Dietrick Ketteler, qui se trouva sur place en 1519, et par Pîrî Re'îs lui-même deux années plus tard. Ce dernier, marin et écrivain nautique ottoman (vers 1465-1553), est l'auteur d'une fameuse carte datée de 1513, inspirée de modèles ibériques et dont seule la partie concernant les côtes atlantiques de l'Amérique et d'une partie de l'Afrique nous est parvenue. On lui doit en outre le Kitâb-1 Baḥriyye [Livre des choses de la mer], véritables instructions nautiques sur l'ensemble des côtes et des îles de la Méditerranée. La première version (1521) en est encore contemporaine de la présence des Chevaliers au château Saint-Pierre. On y lit: « La nuit, les veilleurs sont des chiens. De jour, on attache les susdits chiens et on les lâche la nuit. » Le même auteur précise en outre : « Il n'y a aucun lieu que [les gens de la forteresse] possèdent au-delà du fossé de celle-ci. »

Dans la seconde moitié du XVe siècle, le frère Francesco Suriano disait de ces grands animaux qu'ils étaient « semblables aux chiens corses ou français ». Nous ne nous aventurerons pas à identifier plus précisément les chiens français, mais si l'on suit l'hypothèse des chiens corses, ceux-ci pourraient être de ces fameux cursinu dont l'espèce vient d'être récemment sauvée de la disparition et définie par des normes officielles. Si, recourant aux moyens d'information rapides de notre époque et aux liaisons qu'ils permettent, on tape sur Google les mots « chien corse », on apprend au fil des notices qu'il s'agit d'un « chien à encolure courte, à tête lupoïde et poil fauve marqué de noir. » Dans l'île, cet animal était aussi bien apprécié par les bergers que par les chasseurs, car il excelle aussi à courir hardiment le sanglier. Comme chien de garde, il est connu pour son extrême méfiance à l'égard des inconnus. La hauteur au garrot d'un mâle adulte approche 60 centimètres et son aspect général peut être extrêmement intimidant lorsqu'il affiche son hostilité. Autant de caractéristiques qui amèneraient à identifier les chiens de Saint-Pierre au cursinu, mais à un détail près : l'existence de ce dernier n'est attestée qu'à partir du XVIe siècle, d'après ce que disent nos notices électroniques... Toutefois, peut-être le Frère Francesco est-il réellement le premier à évoquer son existence. Nous nous sommes adressé par courrier électronique à M. Jean-François Andreozzi, président du Club du Cursinu (jean-francois.andreozzi @orange.fr), à Ajaccio, qui nous a communiqué fort aimablement les précisions suivantes dont nous lui sommes vivement reconnaissant:

« Chien fidèle, courageux, rustique mais surtout polyvalent, le détail de l'existence [...] que vous soulignez est vrai pour le *cursinu* tel que nous le connaissons aujourd'hui et tel que nous l'avons fait reconnaître. Mais avant le XVI° siècle, il existait, d'après les témoignages, deux types de chiens :

 un de type molossoïde, chien de combat que l'on offrait aux seigneurs, que l'on retrouvait dans les arènes combattre les taureaux et que les Corses lâchaient

^{2.} Voir la Petite Anthologie, à la fin de cet article.

^{3.} Anselme Adorno parle de 50 chevaliers et de 100 soldats. En cas de nécessité, des renforts pouvaient sans doute être envoyés rapidement par mer depuis Rhodes.

contre les Barbaresques qui venaient faire des razzias sur les côtes [de l'île] tandis que [la population] se réfugiait dans la montagne. Lors de l'occupation génoise, les rapports de police surnommaient le chien corse *cane uomarecce*, "chien mangeur d'homme"; – un de type lupoïde, plus petit, davantage utilisé par les bergers et qui ressemble à celui qui a été reconnu par la société centrale canine.

En définitive, le chien en Corse a suivi l'évolution de son propriétaire : tant que le Corse a été guerrier, il a conservé ce chien de guerre dont la morphologie se retrouve dans le mâtin de Naples ou le *cane corso*. Devenant pasteur, le Corse a conservé le chien que nous connaissons actuellement. Le caractère des deux types de chien est le même.

Quant à la robe du *cursinu*, actuellement, la plus caractéristique est charbonnée/bringée. On l'appelle en corse *turcatu* et les chiens de cette couleur sont appelés *turcu*, ce qui veut dire « turc ». En corse, la couleur bleu se dit *turchinu*. Existe-t-il un rapport entre la langue, le chien possédant ce type de robe, les Barbaresques et la couleur bleu ? Les Maures possédaient-ils des chiens de cette couleur comme les sloughis ? Étaient-ils vêtus de vêtements bicolores ? [...] Je n'ai pas de réponse, mais que le bleu et la couleur bringée du chien porte le nom dérivé de "turc" pose question. »

Il s'agit là d'une interrogation de vaste portée puisqu'il n'existe pas de terme étymologiquement turc pour désigner la couleur bleu, sinon gök qui signifie à la fois le ciel et une couleur intermédiaire entre le bleu et le vert. Les termes usuels sont d'une part mavi, qui vient de l'arabe (mâ', « eau »), d'autre part lâcivert, emprunté au persan et qui désigne un bleu plus foncé. Quant à la robe bringée, elle nous évoque ici ce dont traite Michel Pastoureau (2003) dans L'étoffe du diable. Une histoire des rayures et des tissus rayés.

Voyageurs et chroniques s'accordent pour reconnaître à ces chiens une particularité étonnante à première vue : celle de distinguer dans le *no man's* land un chrétien fugitif des musulmans qui le poursuivent. Avant de rejeter en bloc une telle assertion, il convient de considérer un certain nombre de points. Tout d'abord, un chien possède 200 000 millions de cellules olfactives, soit 44 fois plus que l'homme. L'expérience à la chasse au cours des siècles et, dans les dernières décennies, l'emploi dans les domaines militaire ou policier, ont permis de mettre en évidence les exploits dont un chien judicieusement sélectionné⁴ est capable sous réserve d'un dressage approprié. D'autre part, Daniel Panzac (1997) a montré, au sujet de la propagation de la peste, qu'Ottomans et Européens avaient de l'hygiène et de la propreté une pratique différente et qui nous intéresse ici : si les premiers attachaient une grande importance à la propreté corporelle, mais changeaient peu de linge et de vêtements, les seconds ne se lavaient guère, les parfums palliant les inconvénients qui en résultaient, mais revêtaient souvent une nouvelle chemise propre. L'idée d'un *cursinu* dont le prodigieux odorat était parvenu à reconnaître cette différence ne nous semble donc pas invraisemblable. Enfin, nous affirmons avoir été personnellement témoin en Turquie d'une scène faisant appel moins à l'olfaction qu'à l'audition, mais qui mènerait à des conclusions identiques. Vers 1969, nous étions quelques promeneurs étrangers sur la plage d'Antalya. Un jeune chien vint nous rejoindre et nous accompagna avec une satisfaction visible. Or, chaque fois que nous croisions des passants turcs, l'animal s'écartait peureusement et nous rejoignait sitôt passé ce qui semblait être pour lui un danger. Nous émîmes alors l'hypothèse qu'il reconnaissait les turcophones des usagers d'autres langues, ayant été sans doute maltraité chez les premiers. La suite de la promenade confirma cette supposition : le passage de germanophones ou d'anglophones ne le troublait nullement. En y pensant aujourd'hui, on pourrait se demander si la distinction se faisait chez ce chien par la truffe ou par l'oreille. Mais, à notre époque où l'usage de la douche et de la machine à laver est mondialisé, nous continuons à penser que l'animal était

^{4.} De nos jours, dans les unités d'élite de la gendarmerie française, un chien est sélectionné sur 500 candidats environ.

parvenu à distinguer le son particulier de la langue turque⁵. Encore n'avait-il vraisemblablement connu aucun dressage. Qu'aurait donc fait un *cursinu* dans de pareilles circonstances?

Même si l'extension urbaine spectaculaire de Bodrum ne laisse guère d'espoir de découverte de restes osseux, on pourrait sans doute pousser plus loin les recherches sur l'histoire des chiens du château Saint-Pierre. Par exemple, les Chevaliers employaient-ils déjà de la même manière ces animaux lorsqu'ils étaient en Palestine, en Syrie⁶ et durant leur occupation de la forteresse d'İzmir? Les emmenèrent-ils avec eux lorsqu'ils évacuèrent définitivement la place en 1523? On peut le supposer puisque, selon le traité passé avec Soliman le Magnifique lors de la reddition, ils purent quitter les Neuf-Îles avec tous leurs biens nécessaires : trésor, armes, archives, et vraisemblablement leurs précieux chiens.

PETITE ANTHOLOGIE DES CHIENS DU CHÂTEAU SAINT-PIERRE⁷

Anselme ADORNO

[373] En face de l'île de Lango⁸ se trouve la très puissante forteresse de Saint Pierre, sur la terre ferme des Turcs, au bord de la mer. Elle est un peu plus petite que celle de Rhodes; cinquante seigneurs de Rhodes et cent soldats y résident en permanence afin de la défendre et de faire la course contre les Turcs. Chaque jour ils combattent contre les Turcs voisins, leur infligent des dommages et en subissent eux-mêmes, leur faisant constamment une guerre aussi violente

que juste. C'est pourquoi les frères les plus jeunes et les plus courageux sont envoyés dans ce château pour en assurer la garde, car les difficultés et les dangers paraissent y être particulièrement grands. On tient toujours dans le château quatorze ou quinze chiens très grands et très forts et beaucoup d'autres chiens plus petits qui courent jusqu'à deux ou trois milles de là, car ils ont été dressés à le faire. S'ils rencontrent des Turcs infidèles, ils les mordent et s'ils ne peuvent en venir à bout, ils reviennent au château avec force aboiements pour signaler la présence de Turcs dans le voisinage. Quand ils rencontrent des chrétiens, ce qui arrive souvent parce que les captifs qui fuient la Turquie s'efforcent d'atteindre le château de Saint-Pierre pour y trouver le salut, ils leur font fête et leur montrent le chemin du château.

Felix FABER

[261] Non longe a Rhodo habent domini milites munitissimum castellum in Turcorum confinibus, quod nominant S. Petri castellum, quod magno sumtu in insula custodiunt, quod non parvo eis usui et Christianis est, qui manis Turcorum incidunt saepe eo fugientes salvantur, in quo ingentes canes tenent et nutriunt ferocissimos, quos per circuitum castelli currere permittunt, de quibus pro vero dicitur, quod Christianos odore cognosunt eisque adventantibus blandiuntur, Turcos vero latrato horribili produnt et morsibus insequuntur, sicut etiam superius dixi fol. 120. de porco in Alexandria et P. I... de cane in hospitio fol. 32. Habent enim se canes isti ad Christianos, sicut canes Capitolii ad

8. Cos ou, en turc, İstanköy.

^{5.} Jean-Pierre Digard, spécialiste d'anthropozoologie à qui nous avions soumis ce texte, nous a fait savoir que cette dernière partie « apporte des éléments de réponse à la question des critères de l'agressivité canine que je me suis souvent posée quand je constatais la différence d'attitude des chiens des nomades Bakhtyâri d'Iran, spontanément agressifs envers les membres de la tribu, grands voleurs, et indifférents envers les étrangers à la tribu. » Nous remercions vivement notre collègue pour ses observations dont nous avons largement tiré profit dans cet article.

^{6.} Nous avons posé la question à d'éminents spécialistes de l'histoire des Croisades. Il apparaît que les sources ne livrent aucune indication à ce sujet.

^{7.} Ndlr : Les textes de la petite anthologie sont présentés dans leur langue d'origine. Nous n'avons pas eu les moyens de fournir des traductions convenables des langues anciennes extrêmement délicates à traiter.

Scipionem, cui canes occurrentes numquam latratu prodiderunt, quare murmure vulgi dicebatur, quod a Jove esset in serpentem mutatus. Non sic canes Actaeonis venatoris; de quo fabulantur, quod dum venaretur, cum canibus lassus intravit vallem gargographiae, ut se in fonte refocillaret; dum autem accederet, vidit Dianam nudam se lavantem; hoc dum Diana aegre tulit, assumtam manibus aquam in faciem ejus sparsit, qui repente in cervum conversus est, quo facto canes sui eum comederunt. [...]

[262] sicque aedificaverunt inexpugnabile castrum, quod Turci numquam vi cepere potuerunt, verum dolo et fraude noctibus furtive multa et saepe attentaverunt. Quod considerantes Johannitae canes pervigiles per gyrum castelli locaverunt, qui omnia se moventia latratibus et morsibus produnt, Christianos a Turcis evadentes et ad castellum transfugientes odoratu cognoscunt. His canibus tantum insidiantur et Turci ipsi, et quicumque Turcus aliquem de eis occiderit, statutum pondus auri de publico aerario habet, et cui canem vulneraverit, etiam suum habet pretium, nec hodie est Turcorum proelium in homines castelli, sed totum proelii pondus est versum in in fidelissimos custodes Christianorum canes.

Fra Francesco SURIANO

[238] On the Turkish mainland is the castle of St. Peter, which is subject to the government of Rhodes, which is inhabited solely by the Knights of St. John of Rhodes, who continually war against the Turks. In this castle there are many big dogs similar to the Corsican or French dogs, which are most terrible: by instinct they can distinguish a Christian from an Infidel by scent. They go outside in the country, from six to ten miles from the castle, and every Turk they find they kill and eat. But when they find Christian captives or slaves fleeing from the Turks, immediately the said dogs with marvellous joy lick them, and one of them goes ahead, while the others remain, and leads them to the castle. And it is an extraordinary thing that at the sound of the bell they all together come to eat, and having partaken, they depart again at the sound of the bell: and if one of them remains behind in the castle and does not go out with the others, when they return, they all rush on him and bite him, and if there were no guard about, they would kill him. And this was told me by those who have long been on guard in the castle and from many slaves who have escaped in that way and whom we took back in our ship to Christian parts.

When I was in the Levant, the Turks tried to take that castle, and the dogs did more harm to the attacking Turks than did the Knights, so that they did not dare to return to the attack: and the casualities were one man and two dogs.

Dirick KETTELER

[74] Als wy by sunte Peters slot quemen, hebbe sey alle dat geschutte los laten gaen, dat dar uppe was, des so vil was, dat eth nicht steit to seggen und dey capteyn van den slotte hefft uns erliken getractert und wyn genoch geschenket und hefft uns dat slot beseyn laten, dat ser stark is und licht an mer. Und dar is dey hundt uppe als vorg. Streit. Und alle Cristen dey den Torken entlopen, de gefangenen synd gewest, dey commen an dat slot. So quam eth up eyn tyt, dat en Cristen den Turken entleip, und dey Torke warde den Cristen in den geberchte, und hedden dey wege to sunte Peters slotte belacht, dat hey dar en mochte. So lopen alle avende dey hunde van dem slotte, so dar vil hunde upe synt, langes dat Torkenlandt umme dat slot. So kommet en hundt und vyndet den Cristen in den bergen liggen, und dey hundt kommet weder und nymmet syne portien van brode und brenget dem Cristenmenschen. Dat dede [75] dey hundt 14 dage lanck. Do nam dey hundt en by synen clederen myt dem munde und ledde en an dat slot.

Giacomo Bosio

[88] Le Grand-Maître [Philibert de Naillac] ne voulant pas perdre l'occasion, ou cet Ordre ne pouvant demeurer en repos, il dressa une armée auec laquelle, courant les rivières de la Carie, il

assiégea et prit par force un fort chasteau sur les Turcs⁹, situé dans la péninsule sur les ruines de l'ancienne Halicarnasse, siege royal des Rois de Carie, où il fonda une belle forteresse qui fut appellee le chasteau sainct Pierre. Celle-ci apporta depuis lors un grand honneur à la Religion, qui le maintint longuement contre les continuels efforts des Turcs logés tout aux environs, et il fut un grand secours et refuge pour les esclaues chrétiens qui pouvaient echaper des mains de leurs maîtres. Il y avait une race de gros chiens qui gardaient le chasteau à l'extérieur et qui avaient un tel odorat qu'ils discernaient les chrétiens des Turcs, aboyaient, et [89] sautaient sur les Turcs, et au contraire reconnaissaient et caressaient les chrétiens, et les conduisaient jusque sous les murailles du château. Il y a de graves historiens qui l'assurent et racontent qu'un pauvre chrétien courant pour se sauver au château fut suivi de si près avant qu'il pût arriuer, qu'il fut contraint de se jetter dans une citerne. Il fût mort de faim, n'eût esté qu'un de ces chiens l'apperçut, et lui porta depuis chaque jour une partie de son pain ordinaire. Et peu de jours apres le valet qui le nourrissait constata qu'il maigrissait sans savoir la cause : et enfin il le suivit tant qu'il le trouva portant son pain à la citerne, où l'on trouva le chrétien qui déclara qu'il n'avait vécu plusieurs iours que du pain du chien.

Geronimo MARULLI

[388] Queste guerre trà infedeli representarono ottima occasione à Cristiani, di poter ricuperare le Provincie, che da gli Ottomani tolte le furono, e tanto più pareua se gli mostrasse crinita la fortuna, quanto che i due figlioli di Baiazzet, per cagion del paterno Regno guerregianano fra di loro: no tralasciò il prudente Gra Maestro seruirsi del beneficio del tempo, per lo che fe con ogni diligeza mettere al ordine le Galere della sua Religione, in compagnia di altri Vascelli ben' armati, sopra de i quali postosi in camino, nauigò verso la Caria, & [389] iui

smontato, con tutti i suoi Caualieri, & Soldati, prese dopò vn lungo combattimento il fortissimo Castello di Ceraunico, da cui tolse il nome il seno di quel mare, non molto distante dalla Città d'Alicarnasso, hoggi nomato, il Caccamo famoso luoco, per lo superbo Mausoleo, che Artemisia eresse al morto suo consorte, le cui antiche ruine si scorgono con sereno Cielo, couerte dall' onde, e come, ch'era fortissimo il sito, vi edificò il Castello di S. Pietro, il quale per molt' anni difeso, con le forze di questa Religione, dalla gran potenza de Turchi, ancorche situato nel contro de' loro Stati, ne acquistò per quelle fabrica il Gran Maestro nel mondo grand' honore, & appresso il Signore Dio infinito merito, per essere stato quel Castello vn fido ricouro di poueri Cristiani, che dalla dura servitù de Barbari fugendo, iui ritrouauano scampo, & non tantosto ritornossane egli in Rodi.

RÉFÉRENCES

ADORNO A. 1978. — *Itinéraire d'Anselme Adorno en Terre Sainte (1470-1471)*, Sources d'histoire médiévale 11. Éditions du CNRS, Paris. [texte édité, traduit et annoté par Jacques Heers et Georgette de Groer].

BOSIO G. 1621. — Dell'Istoria della sacra religione e ill^{ma} militia di S. Gio. Gierosolno (...). G. Faccioto, Rome.

BOSIO G. 1629. — Histoire des Chevaliers de l'Ordre de S. Jean de Hierusalem; contenant leur admirable Institution et Police, la suitte des guerres de la Terre Saincte où ils se sont trouuez (...). 2 vol. Michel Soly, Pierre Billaine, Gervais Alliot, Paris.

BOYSSAT P. 1612. — Histoire des Chevaliers de l'Ordre de l'Hospital de S. Iean de Hiervsalem, Contenant leur admirable Institution et Police, la suitte des gueres de la terre Saincte où ilz se sont trouuez, la Conqueste et les trois grands sieges de Rhodes, le merueilleux siege de Malte (...). Vol. I. Héritiers Guillaume Rouille, Lyon.

FABER F. 1849. — Evagatorium in Terræ Sanctæ, Arabiæ et Egypti peregrinationem. Vol. III. Edidit Cunradus Dietericus Hassler, Stuttgart.

FABRI F. 2002. — Les errances de Frère Félix, pèlerin en Terre Sainte, en Arabie et en Égypte (1480-1483). II, Troisième et quatrième Traité. [Texte latin et traduction, introduction et notes sous la direction de Jean Meyers (...) et de Nicole Chareyron (...)]. Université Paul-Valéry – CERCAM, Montpellier.

^{9.} Affirmation inexacte : le site de l'antique Halicarnasse fut occupé par les Chevaliers sans combat ni opposition.

KETTELER D. 1890. — in Dr HOOGEWEG, Eine westfälische Pilgerfaht nach dem h. Lande vom Jahre 1519. Zeitschrift für vaterländische Geschichte und Alterthumskunde XLVIII. Wenner, Munster.

LENGHERAND G. 1851. — Voyage de Georges Lengherand, mayeur de Mons en Haynaut, à Venise, Rome, Jérusalem, Mont Sinaï & le Kayre, 1485-1486. Marquis Godefroy de Ménilglaise éd., Mons.

LUTTRELL A. 1978. — The Hospitaliers in Cyprus, Rhodes, Greece and the West (1291-1440). Variorum, Londres.

LUTTRELL A. 1986. — "The Later History of the Maussoleion and its Utilization in the Hospitaller Castle at Bodrum", in The Maussoleion at Halikarnassos. Vol. II, The Written Sources and their Archaological Background, Jutland Archæological Society Publications XV-2, Aarhus: 115-214.

MARULLI G. 1636. — Vite de' Gran Maestri della Sacra Religione di San. Giovanni Gierosolomitano del Comendatore Fra Geronimo Marvulli. Ottavio

Beltrano, Naples.

PANZAC D. 1997. — La peste dans l'Empire ottoman. 1700-1850. Peeters, Paris-Louvain. [Traduction turque: Osmanlı İmparatorluğunda Veba (1700-1850), İstanbul, Tarih Vakfı, Yurt Yayınları, 1997].

PAOLI S. 1733-1737. — Codice diplomatico del sacro militare Ordine Gerosolomitano, detto poi di Rodi oggi di Malta. 2 vol. Lucques.

PASTOUREAU M. 2003. — L'étoffe du diable. Une histoire des rayures et des tissus rayés. Seuil-Points, Paris.

POUTIERS J.-C. 1989. — Rhodes et ses chevaliers. 1306-1523. Approche historique et archéologique. Imprimerie catholique sal Araya, Liban.

SALIGNAC B. de 1587. — *Itinerarium hierosoli*. s. l.

SURIANO Fra F. 1949. — Treatise on the Holy Land. Franciscan Press, Jérusalem. [Translated from Italian by T. Bellorini and E. Hoade with a Preface and notes by B. Bagatti].

VATIN N. 1997. — Šultan Djem. Un prince ottoman dans l'Europe du XVe siècle d'après deux sources contemporaines : Vâki'ât-ı Sultân Cem, Œuvres de Guillaume Caoursin. Société Turque d'Histoire; Institut Français d'Etudes Anatoliennes, Ankara.

VATIN N. 1994. — L'Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, l'Empire Ottoman et la Méditerranée orientale entre les deux sièges de Rhodes. 1480-1522. Collection Turcica VII. Peeters, Louvain-Paris.

VERTOT R. A. de 1726. — Histoire des Chevaliers Hospitaliers de S. Jean de Jerusalem, appelez depuis les Chevaliers de Rhodes et aujourd'hui les Chevaliers de Malte. 4 vol. Paris.

> Soumis le18 mars 2008; accepté le 6 juin 2008.